

Conditions générales de vente

(basées sur les normes des fabricants de papier)

1. Domaine d'application

Tous les papiers et cartons livrés sont conformes quant à leur composition et à leur poids, exception faite des qualités spécifiques dont le grammage et autres propriétés dépendent de certaines données techniques.

2. Tolérances quantitatives

Papier et carton graphique dans les qualités, grammages et formats usuels du fabricant:

à partir de 20 t ± 2,5%, max. ±1 t	à partir de 3 t ± 7%
à partir de 10 t ± 4%	moins de 3 t ± 8%
à partir de 5 t ± 5%	

Papier et carton graphique dans les qualités et grammages usuels du fabricant, mais dans des formats spécifiques. Également pour tous les compléments de stock et papiers d'emballage:

à partir de 50 t ± 4%	à partir de 5 t ± 10%
à partir de 20 t ± 6%	à partir de 3 t ± 15%
à partir de 10 t ± 8%	moins de 3 t ± 20%

Pour les fabrications et les grammages spécifiques, les règles suivantes s'appliquent:

à partir de 20 t ± 8%	à partir de 5 t ± 15%
à partir de 10 t ± 10%	moins de 5 t ± 20%

3. Tolérances grammage

Le grammage imposé s'entend avec une marge de ± 5% (± 6% pour les papiers inférieurs à 40 g/m²). C'est le poids moyen de la fabrication qui sera considéré, et non le poids des feuilles ou des rouleaux.

4. Tolérances dans un sens

S'il a été convenu que les écarts quantitatifs et de grammage sont uniquement autorisés dans un sens, les tolérances prévues aux paragraphes 2 et 10.2 sont doublées.

5. Tolérance nombre de feuilles par paquet

Pour chaque paquet, le nombre de feuilles indiqué par le fabricant ne doit pas différer de plus de 5% du nombre de feuilles effectivement livré.

6. Écarts de qualité

Sous réserve d'écarts minimales en termes de résistance, d'épaisseur, de teinte, de lissage, etc.

7. Autres propriétés

Pour toutes les autres particularités techniques dont les tolérances ne sont pas mentionnées ci-dessus, le vendeur n'est pas responsable d'écarts minimales, dans la mesure où la marchandise livrée est conforme à l'utilisation prévue lors de la commande. Une ondulation du papier et du carton ne peut être considérée comme défaut dissimulé. L'acheteur de fabrications spéciales est tenu de prendre livraison de la quantité commandée à l'origine, même si de légères différences (jusqu'à 10%) apparaissent, à condition toutefois que l'ensemble des papiers ou cartons commandés soit approprié à l'affectation prévue.

8. Différences de dimensions

Dans des conditions d'humidité normales, les différences de dimensions suivantes (en longueur et en largeur) sont admises:

Façonnage sur coupeuse transversale	± 0,4% ou + 0,8% ¹ , mais au minimum
format brut	± 3 mm ou + 6 mm ¹

Avec coupe supplémentaire 4 côtés au massicot	± 0,2% ou + 0,4% ¹ , mais au minimum
format net	± 2 mm ou + 4 mm ¹

Papiers d'emballage format brut	± 0,5%, mais au minimum 5 mm
---------------------------------	------------------------------

Papiers d'emballage format net	± 0,3% ou + 0,6% ¹ , mais au minimum ± 2 mm ou + 4 mm ¹
--------------------------------	---

¹ Si aucune tolérance vers le bas n'est acceptée et si cela a été notifié dans la commande.

9. Emballage

L'emballage normal sur palette interchangeable et palette perdue n'est pas facturé. Tout autre emballage occasionnant des frais ou manutentions supplémentaires est compté en plus. Pour les fabrications, cela s'applique aussi aux palettes Twin.

10. Tarification et facturation

10.1 Les papiers en formats sont en règle générale facturés par 100 kg nets, le papier étant pesé avec son emballage. Pour les fabrications en rouleaux, le prix net facturé correspond au prix brut.

10.2 La facturation des papiers en fabrication est établie sur la base du poids effectif. Si le grammage prescrit est dépassé, il ne sera facturé au maximum que le surpoids prévu au paragraphe 3. Exception à cette règle: 2% de surpoids pour les papiers nature et les papiers couchés en formats avec des grammages supérieurs à 60 g/m². Pour ces papiers aussi, la tolérance de 5% du paragraphe 3 est applicable si le client exige l'observation de prescriptions spéciales concernant l'emballage (exception faite pour les papiers gommés, enduits et contrecollés). Le surpoids est facturé séparément par format et par grammage en fonction du grammage prescrit pour la commande globale. Les quantités au détail, pour des papiers en formats des qualités avec chiffon, sans bois, avec bois, sont facturées par 1'000 feuilles sur la base du poids théorique.

10.3 Les prix et conditions de livraison sont valables sous réserve de modifications pouvant survenir jusqu'à la livraison.

11. Livraisons

11.1 Les livraisons en Suisse s'effectuent en règle générale franco au domicile du destinataire ou franco à la gare de destination, avec indemnisation du camionnage.

Les livraisons par camion se font en général aussi franco à domicile, au rez-de-chaussée, à l'entrée des marchandises de l'acheteur. Les livraisons et les transports spécifiques seront facturés séparément (voir annexe 1).

11.2 L'expédition est effectuée directement après exécution, selon le délai confirmé. Si, 14 jours après la mise à disposition de la marchandise, le client est dans l'impossibilité de réceptionner cette dernière, des frais de stockage sont facturés (voir annexe 1). Un mois entamé est considéré comme un mois entier.

11.3 Pour les livraisons à l'étranger, sont appliquées les conditions de livraison stipulées dans les confirmations de commandes individuelles.

12. Transport/avaries de transport

La marchandise est transportée aux risques et périls de l'acheteur. Les dommages dus au transport doivent être signalés à l'entreprise de transport dès réception de la marchandise. Ceux-ci doivent être impérativement mentionnés sur le bulletin de livraison du transporteur à signer. Aucune responsabilité n'est assumée pour les dégâts signalés ultérieurement.

13. Conditions de paiement

30 jours net, à compter de la date de facture. Les frais de paiement éventuels sont à la charge de l'acheteur. En cas de dépassement du délai de paiement, des intérêts moratoires sont facturés (voir annexe 1).

14. Défauts

Le destinataire est tenu de vérifier, dès réception de la marchandise, si celle-ci est conforme à la confirmation de commande. Les défauts décelables au contrôle normal d'arrivée doivent être signalés dans les 5 jours qui suivent la réception de l'envoi. Les défauts ne pouvant être décelés qu'ultérieurement doivent être signalés aussitôt après constatation. A l'exclusion de tout autre dédommagement, l'acheteur ne peut exiger que le remboursement de la moins-value prouvée, ou, dans un délai approprié raisonnable, le remplacement à valeur égale de la marchandise faisant l'objet de la réclamation, une fois celle-ci rendue. En cas de réclamation fondée, le vendeur reprend la marchandise concernée à ses frais et la remplace en fonction de ses possibilités. Tout dédommagement supérieur à la valeur de la marchandise concernée est exclu. Il en est de même pour les frais relatifs aux dommages indirects, comme les délais d'attente etc. Une réclamation concernant la marchandise livrée ne dispense en rien l'acheteur du paiement de la marchandise encore en sa possession. Après un an à compter de la date de la facture, plus aucun recours n'est possible.

15. Interruptions d'exploitation

Les interruptions d'exploitation de toute espèce, entravant la production, ainsi que les obstacles au transport et à l'approvisionnement, entraînent, pour leur durée, la prolongation de tous les délais et l'ajournement de toutes les échéances.

16. Tribunal compétent

Pour toutes les réclamations, le tribunal compétent et le lieu d'exécution sont ceux du domicile légal du vendeur.

Dispositions complémentaires

A Généralités

1. Principe de base

Pour tous les contrats, les «Conditions générales de vente» s'appliquent, conformément à la page précédente.

2. Assortiment

Le présent tarif regroupe nos qualités grande consommation, standard et spécifiques, disponibles le plus souvent en stock; nous ne pouvons toutefois pas donner de garantie de livraison. Nous nous réservons le droit de modifier notre assortiment. Si des écarts existent entre le tarif et la collection d'échantillons, c'est le présent tarif qui fait foi; le cas échéant, il est recommandé de demander des échantillons prélevés dans le stock.

3. Remises d'échantillons

Toute remise d'échantillons, tout échantillon A4 (collection importante, petite collection, collections de tout type) peuvent présenter des écarts par rapport à la gamme actuelle.

4. Qualités de papier hors assortiment

Pour les qualités de papiers ne faisant pas partie de notre assortiment standard, nous pouvons étudier au cas par cas les conditions d'approvisionnement, soit pour la livraison de fabrications spéciales, soit pour l'expédition depuis un entrepôt externe.

5. Suppléments pour hausses des prix

Les suppléments pour hausses des prix seront indiqués séparément sur la facture.

6. Taxe sur la valeur ajoutée

Les prix de ces tarifs s'entendent hors taxes. Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée figurera séparément sur la facture.

7. Emballage et expédition

Pour l'emballage et l'expédition, les paragraphes 9 et 11 des «Con-

ditions générales de vente» s'appliquent. Les livraisons s'effectuent, dans la mesure où aucun type particulier de transport et d'emballage n'a été spécifié, à notre convenance par camion, voie ferrée ou voie postale. Les matériels roulants sont à rendre au propriétaire. La livraison est effectuée en règle générale avec nos camions ou des camions externes. Pour les contrats inférieurs à 30 kg, nous nous réservons le droit de passer d'une livraison en camion à une livraison par voie postale, si ce type d'expédition n'endommage pas la marchandise. Si, pour une livraison en étage, aucun ascenseur n'est à disposition, ou si les conditions de circulation ne permettent pas de stationner devant le point de déchargement, des frais supplémentaires seront facturés. Dans certains cas, une livraison franco à domicile peut être refusée.

8. Conditions de paiement

30 jours net, à compter de la date de facture. Les frais de paiement éventuels sont à la charge de l'acheteur. En cas de dépassement du délai de paiement, des intérêts moratoires sont facturés (voir annexe 1). La marchandise reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral.

9. Erreurs de livraison / défauts

Les mêmes conditions que celles formulées à la rubrique 14 des «Conditions générales de vente des papetiers suisses» s'appliquent. De plus, si une erreur est commise dans la commande, devant de ce fait être reprise, une déduction proportionnelle de traitement sera appliquée. La marchandise livrée, découpée à un format spécifique, ainsi que la marchandise en vrac, ne sera pas reprise.

B Livraisons sur stock

1. Définition

1.1 Papiers fins

Tous les prix sont valables pour une référence du tarif, c'est-à-dire pour une variété de papier en termes de qualité, de coloris, de format et de sens du papier, d'épaisseur, de surface, de collage, et pour la livraison en une expédition, à un destinataire et à un lieu déterminé. Pour les papiers spécifiques, des conditions spéciales s'appliquent. Les prix et les quantités minimales de feuilles concernent toujours le format indiqué dans le prix courant pour chaque position. Les prix et le nombre minimum de feuilles de demi-formats, formats doubles ou quadruples par rapport au format du prix courant seront rapportés au format livré.

1.2 Papiers d'emballage, papiers-cadeau et cartons en vrac

Les conditions du paragraphe 1.1 s'appliquent. La quantité minimale par article comprend un emballage original; des quantités partielles ne sont pas livrées, ce qui signifie que les unités de livraison sont en général 25, 50, 75, 100, 125 kg etc.

1.3 Enveloppes

Les conditions du paragraphe 1.1 s'appliquent. La quantité minimale par article consiste dans un emballage original; des quantités partielles ne seront livrées qu'en cas de stipulation explicite.

2. Formats spécifiques

Dans la mesure du possible, les préparations de formats spécifiques et de largeurs de rouleaux différentes, à partir de 1'000 kg, seront réalisées contre facturation d'un supplément tarifaire. Sous réserve d'une sous-livraison ou d'une sur-livraison jusqu'à 20% de la quantité commandée. Les chutes résultant de la découpe ou de l'outillage seront facturées. En cas de coupe en deux ou en quatre, la tolérance de dimension est de 1%, max. 5 mm pour la largeur et la longueur.

3. Frais de finition

Pour les travaux de finition comme le pelliculage, le petit conditionnement, la perforation, la modification de palettisation, l'étiquetage, des suppléments séparés s'appliquent.

4. Réductions

Tous nos prix s'entendent nets.

5. Coûts liés au transport et à la livraison

Pour les livraisons pour le compte d'une succursale, les livraisons en étages, les livraisons programmées, les livraisons express, de nuit et le week-end, ainsi que les trajets supplémentaires suite à une impossibilité de livraison, des frais additionnels seront facturés séparément (voir annexe 1).

6. Retours

Pour les retours partiels ou engendrés par le client, des frais de traitement seront facturés (voir annexe 1). Si la marchandise retournée est endommagée ou incomplète, elle peut être facturée au client au prix tarif.

7. Échantillons

L'envoi d'échantillons au format A4 est en général gratuit. Les formats supérieurs, à partir d'une certaine valeur de marchandise, seront facturés séparément (voir annexe 1).

8. Logistique entrepôt

Pour l'entreposage ou la délocalisation de marchandises, y compris le stockage et le transport, qui ne sont pas des livraisons sur stock au tarif mais des prestations spécifiques, des coûts logistiques seront facturés séparément (voir annexe 1).

9. Élimination

Des conditions séparées s'appliquent pour l'élimination de marchandises (voir annexe 1).

10. Autres suppléments tarifaires

10.1 Pour les rouleaux pour appareils, les rouleaux de petits diamètres ou les rouleaux de précision, des suppléments spécifiques s'appliquent.

10.2 Supplément pour participation aux frais de transport et d'emballage. Pour les livraisons inférieures au seuil minimum de commande, un supplément sera facturé (voir annexe 1).

10.3 Pour les paquets postaux, les frais de port et d'emballage sont supprimés. Ceux-ci sont déjà inclus dans le supplément pour participation aux frais de transport et d'emballage. Si une livraison express par voie postale est requise, des frais de traitement viennent s'ajouter (voir annexe 1).

C Fabrications

1. Définition

Les fabrications concernent l'achat d'au moins 2 tonnes d'une variété spécifique, dans un coloris, un lissage et un grammage déterminés.

2. Réalisations spéciales

Pour les réalisations spéciales de variétés spécifiques ne faisant pas partie de la gamme en stock, nous sommes en droit de fixer la quantité minimale, au cas par cas.

3. Livraison

Dans la mesure où une fabrication ne peut pas être acheminée en totalité sur un lieu de destination, des suppléments seront facturés.

4. Supplément de format

Des suppléments de format seront facturés:

- pour les petits formats inférieurs à 43 x 61 cm;
- pour les grands formats supérieurs à 15 000 cm², ou bien si un côté mesure plus de 140 cm;
- pour les formats inhabituels.

Sens des fibres

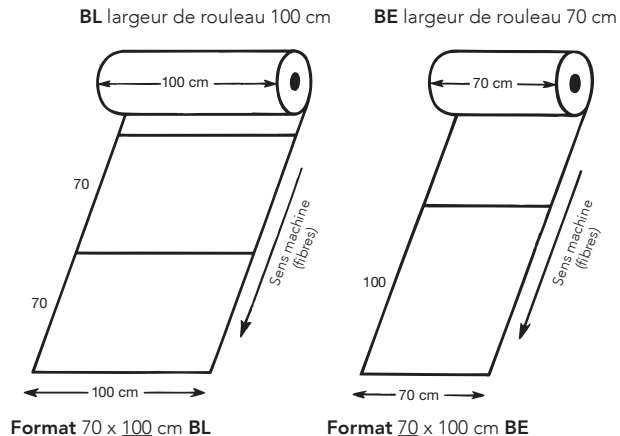
Nous nous efforçons d'exécuter les variétés de papiers, dont le sens des fibres est important pour l'impression et la finition, dans les deux sens, pour la marchandise sur stock. Pour des raisons techniques (largeur de travail de la machine), toutes les références en stock ne peuvent pas être fabriquées en bande étroite et bande large. Pour les qualités de papier courantes des registres 1 et 2, le sens des fibres est indiqué par des références différentes. Pour les formats disponibles en stock dans un seul sens des fibres, la bande correspondante est généralement soulignée dans le tarif. N'hésitez pas à nous contacter si vous attachez une importance particulière au sens fibres.

En règle générale, le sens machine/sens des fibres du papier est signalé par une flèche sur le paquet.

Bande étroite (BE) suivant l'indication du format désigne les feuilles ayant été découpées dans des rouleaux dont la largeur correspond au côté le plus court de la feuille, par exemple, pour un format de 70 x 100 cm BE, à partir de rouleaux de 70 cm de large. Pour ces feuilles, le sens machine ou les fibres présentent une direction parallèle au côté le plus long de la feuille (voir en bas à gauche).

Bande large (BL) suivant l'indication du format désigne les feuilles ayant été découpées dans des rouleaux dont la largeur correspond au côté le plus long de la feuille, par exemple, pour un format de 70 x 100 cm BL, à partir de rouleaux de 100 cm de large. Pour ces feuilles, le sens machine ou les fibres présentent une direction parallèle au côté le plus court de la feuille (voir en bas à droite).

Pour renforcer la désignation, la largeur du rouleau est soulignée lors de l'indication du format.



Annexe 1

des «Conditions générales de vente»

1. Logistique transport et entreposage

1.1 Suppléments pour frais de transport et de livraison

Livraison express par la poste

(Swissexpress), max. 30 kg

Fr. 35.- / livraison

1.2 Logistique entreposage

Mise en stock de palettes

Fr. 5.50 / palette

Sortie du stock de palettes

Fr. 5.50 / palette

Stockage

Fr. 90.- palette / mois

Transport

sur demande

Gestion du papier

Pour les besoins de plus grande envergure et pour des solutions logistiques sur mesure, une équipe de conseillers compétents est à votre disposition pour mettre au point une solution individualisée.

2. Découpe et emballage

2.1 Petits formats

Frais d'installation et de découpe pour 1'000 feuilles, y compris mise en rame et étiquetage. Les petits formats sont toujours exécutés avec une coupe équerlée 4 côtés!

Frais généraux par position (référence du tarif)

Feuille par position	A5 – A4	A3	>A3 (max. 43x61cm)
jusqu'à 5'000	Fr. 5.– / 1'000 feuilles (min. Fr. 10.– / position)	Fr. 6.– / 1'000 feuilles (min. Fr. 10.– / position)	Fr. 7.– / 1'000 feuilles (min. Fr. 10.– / position)
5'001 – 10'000	Fr. 4.50 / 1'000 feuilles	Fr. 5.50 / 1'000 feuilles	Fr. 6.50 / 1'000 feuilles
10'001 – 25'000	Fr. 4.10 / 1'000 feuilles	Fr. 5.00 / 1'000 feuilles	Fr. 5.50 / 1'000 feuilles
25'001 – 50'000	Fr. 3.80 / 1'000 feuilles	Fr. 4.80 / 1'000 feuilles	Fr. 5.00 / 1'000 feuilles
50'001 – 100'000	Fr. 3.60 / 1'000 feuilles	Fr. 4.60 / 1'000 feuilles	Fr. 4.80 / 1'000 feuilles
ab 100'001	Fr. 3.30 / 1'000 feuilles	Fr. 4.30 / 1'000 feuilles	Fr. 4.50 / 1'000 feuilles

Les produits spéciaux, comme les cartons, les emballages etc. seront facturés selon les coûts engendrés.

3. Suppléments

3.1 Suppléments de coupe pour petits formats

Pour la découpe de feuilles jusqu'à concurrence du format 30,8 x 43,4 cm (papiers naturels et couchés), des suppléments séparés sont applicables (voir annexe 1). La découpe de produits spéciaux occasionne des frais supérieurs, lesquels sont facturés selon les coûts engendrés. Sont considérés comme produits spéciaux les papiers autocopiants, synthétiques, autocollants, les films, le matériel d'emballage etc.

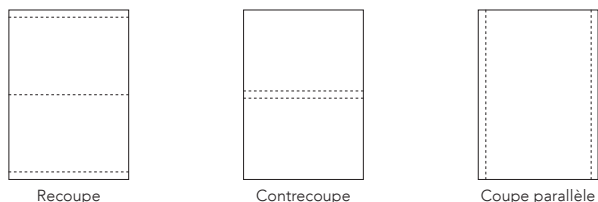
3.2 La découpe de produits spéciaux occasionne des frais supérieurs. Les suppléments pour A4/A5 sont variables. Exemples:

Papiers carbonés	Fr. 4.–	pour 1'000 feuilles
Papiers autocollants	Fr. 6.–	pour 1'000 feuilles
Carton comprimé	Fr. 12.–	pour 1'000 feuilles

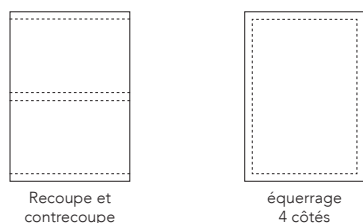
3.3 Pour le carton gris, le carton couché etc., les suppléments des fabricants s'appliquent. Ceux-ci sont mentionnés dans le tarif pour chaque produit concerné.

3.4 Pour la coupe de feuilles supérieures à 30,8 x 43,4 cm, les suppléments suivants sont applicables:

3.5 Coupe avec recoupe, contrecoupe ou coupe parallèle: supplément 4%.



3.6 Coupe avec recoupe et contrecoupe, équerage 4 côtés: supplément 6%.



4. Frais de finition

4.1 Perforation

Perforation 2–4 A4	jusqu'à 160 g/m ²	sur demande
	à partir de 160 g/m ²	sur demande

4.2 Modifications d'emballage

Échange de couvercle (y compris étiquette et couvercle)	sur demande
--	-------------

4.3 Affichage des prix

Max. 2 autocollants (hors étiquettes de prix)	sur demande
--	-------------

4.4 Ré-étiquetage

Recouvrir les étiquettes existantes (y compris étiquettes)	sur demande
---	-------------

Enlever les anciennes étiquettes, coller les nouvelles étiquettes
(y compris étiquettes) sur demande

Autres travaux de façonnage sur demande!

5. Élimination

Demander notre offre individualisée. Pour des raisons écologiques (classe de toxicité), les plaques d'impression, les chiffons de nettoyage, les produits chimiques pour l'impression, le toner et les films ne peuvent pas être transportés ou acheminés vers un centre d'élimination adéquat.

6. Autres suppléments et conditions

Supplément pour participation aux frais de transport et d'emballage

Fr. 30.– / livraison pour les commandes dont la valeur est inférieure à Fr. 200.– (TVA non comprise)

Réductions

tous nos prix s'entendent nets

Terme d'échéance

30 jours à partir de la date de la facture

Intérêts moratoires

0,5% par mois, passé le délai de paiement

Frais de rappel et d'encaissement

sont à la charge de l'acheteur. Dès le troisième rappel un supplément pour frais de rappel et d'encaissement de Fr. 20.– par rappel est perçu.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

figure clairement sur la facture. Le taux est actuellement de 8%.

Échantillons

Les échantillons A4 sont envoyés par la poste. Pour les livraisons express ou par coursier, un supplément de Fr. 15.– par envoi sera perçu. Les échantillons grand format seront mis à disposition gracieusement jusqu'à une valeur de Fr. 15.–. À partir de Fr. 15.– de valeur de marchandise, le prix de la colonne la plus basse sera facturé.

Retours

Pour les retours ou les retours partiels, une taxe de traitement de Fr. 50.– est facturée. Celle-ci est supprimée en cas d'erreur de Fischer Papier AG ou bien si la qualité est insatisfaisante. Toute marchandise retournée détériorée sera à la charge de l'acheteur, conformément au montant des dommages et à la facture. Pour les retours partiels, la marchandise non retournée sera également facturée à l'acheteur au prix d'origine.